

Petite Enfance : la FFEC participera activement à la concertation au bénéfice des enfants, des familles et des professionnels

Communiqué de presse

Boulogne-Billancourt, le 28 novembre 2022 – La Fédération Française des Entreprises de Crèches salue le lancement, par le Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, d'une large concertation pour un Service Public de la Petite Enfance.

La FFEC participera à la concertation préalable à la réforme majeure que sera le Service Public de la Petite Enfance

Suite au Conseil interministériel à l'Enfance¹, le ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées a lancé la concertation nationale préalable à la création d'un Service public de la Petite Enfance et confié la responsabilité de Rapporteur générale et de pilotage de la concertation locale à Elisabeth Laithier, Présidente du Comité de filière Petite Enfance, au cœur des principaux enjeux du secteur².

La Fédération Française des Entreprises de Crèches qui représente 23 000 salariés et 57 000 places de crèches, fera activement entendre sa voix dans la construction de l'accueil du jeune enfant de demain au niveau national comme local, au bénéfice des enfants, des familles et des professionnels.

La FFEC appelle à agir sans délai contre la pénurie de professionnels de crèches

Chiffres : C'est 100 000 nouveaux professionnels de la Petite Enfance qui doivent être formés, pour rouvrir les 10 000 places de crèches qui ne sont pas proposées aux enfants aujourd'hui faute de professionnels³, pour compenser les départs à la retraite et pour faire fonctionner les 200 000 nouvelles places annoncées par le Président de la République et la Première Ministre.

La FFEC appelle à nouveau **chaque Président de Région** à modifier en vue de la rentrée de septembre 2023 le Schéma régional des Formations sanitaires et Sociales pour **augmenter le nombre de places ouvertes pour les diplômés d'Auxiliaires de puériculture** (1 an de formation) et **d'Éducateurs de Jeunes Enfants** (3 ans de formation).

Les **entreprises de crèches, conscientes que la dépense publique ne peut pas tout, restent prêtes à compenser la pénurie de places en formation initiale par la création de places en apprentissage** au bénéfice des professionnels de crèches et de micro-crèches déjà en poste comme des futurs professionnels et **appelle le Gouvernement à poser une règle nationale unique quant à la possibilité pour les professionnels disposant déjà de compétences Petite Enfance à encadrer les enfants.**

La FFEC remercie le Gouvernement de ne pas freiner la création de places en 2023

La FFEC remercie le Ministre Jean-Christophe Combe de la prolongation en 2023 du Plan Rebond de la CNAF qui permettra à de nombreux projets de crèches de bénéficier de soutiens à l'investissement dès 2023 sans attendre la signature et la mise en œuvre de la Convention quinquennale d'Objectifs et de Gestion entre la CNAF et l'État actuellement en négociation pour la période 2023-2027⁴ ou la fin de la concertation sur le SPPE annoncée pour le printemps 2023.

¹ <https://www.gouvernement.fr/dossier-de-presse/comite-interministeriel-a-l-enfance>

² [Communiqué du Ministre sur le lancement de la concertation](#)

³ résultats de l'enquête nationale CNAF « pénurie de professionnels en établissements d'accueil du jeune enfant » aussi accessible ici : https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/cnaf/Partenaires/Page_Petite_Enfance/Page_Eaje/Juillet%202022%20Restitution%20enquête%20pénurie.pdf

⁴ [Communiqué de la CNAF du 25 novembre 2022](#) – Montants du Plan Rebond page 3 du [Barème national 2022 - mise à jour septembre 2022](#)

La FFEC appelle à un Service Universel de l'Accueil du Jeune Enfant doté de moyens humains et financiers à la hauteur des enjeux

La FFEC rappelle que la Petite Enfance est l'investissement public le plus rentable pour la France : pour le **Prix Nobel d'économie** James Heckman **un dollar investi** dans les meilleurs programmes éducatifs pour la petite enfance **rapporte 7,3 dollars** à la société et pour Esther Duflo, Française **Prix Nobel d'Economie**, c'est une **dépense 3 fois gagnante** : pour les enfants et les adultes de demain, pour les parents qui peuvent reprendre leur emploi, pour les professionnels de la Petite Enfance eux-mêmes. La **Banque Mondiale** rappelle également que « *il est plus facile et plus efficace de bien faire les choses dès le début — tant dans les premières années de la vie des enfants que dans les premiers stades de la mise en place d'un système d'éducation de la petite enfance — que de devoir intervenir plus tard pour combler les lacunes dans les apprentissages fondamentaux et remédier aux dysfonctionnements des systèmes éducatifs* »⁵.

Comme la Présidente du Comité de filière Petite Enfance, Elisabeth Laithier, la FFEC rappelle que « **nous ne ferons pas plus avec moins mais nous ferons plus et mieux avec plus** ».

La FFEC place l'équité au cœur du futur Service Universel de l'Accueil du Jeune Enfant.

Le Service Universel de l'Accueil du Jeune Enfant devra :

- **Permettre de répondre aux besoins d'accueil de tous les enfants** car l'accès à la crèche est « *une opportunité pour les enfants qui en bénéficient puisqu'il est associé à un meilleur développement psychologique et émotionnel par la suite.* »⁶.
- **Permettre de répondre aux enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes et de plein emploi** car 150 000 parents ne reprennent pas aujourd'hui le chemin du travail faute de places⁷.
- **Permettre de répondre aux besoins de valorisation, d'évolution et de revalorisation, de tous les professionnels de la Petite Enfance de tous les territoires et de tous les modes d'accueil individuels comme collectifs, publics comme privés, associations comme entreprises, de crèches PSU ou de micro-crèches PAJE.**

L'équité du soutien public adapté aux besoins particuliers des enfants, de leurs parents et de la réalité des territoires devra guider cette réforme qui pour être efficace et mobiliser tous les acteurs devra reposer sur des règles nationales, objectives et identiques quel que soit le territoire d'implantation ou le statut juridique du mode d'accueil.

Contact presse : Elsa HERVY Déléguée générale
06 38 54 49 73 elsahervy@ff-entreprises-creches.com

A propos de la FFEC : chiffres actualisés au 1^{er} janvier 2022

Créée en 2006, la Fédération Française des Entreprises de Crèches réunit les entreprises proposant des services d'accueil pour les jeunes enfants de moins de 6 ans. Avec **800 entreprises** adhérentes représentant **2 300 établissements**, soit plus de **57 000 places de crèches** en France et employant **23 000 salariés**, la FFEC a pour mission de promouvoir un développement de qualité des modes d'accueil collectifs de jeunes enfants par des entreprises privées.

Dans l'intérêt de l'enfant et pour toujours répondre et surpasser les attentes des parents, la FFEC multiplie les démarches et les initiatives auprès des partenaires institutionnels et publics pour dynamiser la politique sociale du secteur et contribuer à la création et au maintien de structures d'accueil de qualité.

Depuis janvier 2022, la FFEC porte **11 propositions de la FFEC au service de la Petite Enfance** [téléchargeables ici](#)

⁵ <https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2022/05/17/investing-in-quality-early-childhood-education-is-key-to-tackling-learning-poverty-and-building-human-capital?cid=ECR TT WorldBank FR EXT>

⁶ Inserm : [Crèche et autres modes de garde : une influence sur le développement comportemental et émotionnel des enfants.](#)

⁷ [Communiqué du Ministre sur le lancement de la concertation](#)